



Accident d'un camping car sur l'autoroute

Par **proust**, le **27/08/2012 à 18:11**

Bonjour,
je viens d'acquérir un camping car et pendant le voyage pour le ramener à la maison,j'éclate le pneu arriere droit à 70 km environ du lieu de l'achat.je met la roue de secours et ensuite à 200km toujours du lieu del'achat j'éclate le pneu arriere gauche ,ceci est il une fatalité,où alors puis je me retourner contre le vendeur ,quelle alternative j'ai contre ces crevaisons, car ça occasionner des dégats importants dans le campong car.ai je un recours dans cette situation?

Par **alterego**, le **27/08/2012 à 19:09**

Bonjour,

Camping car neuf ou occasion ?

Aviez-vous porté attention à l'état des pneumatiques avant l'achat du véhicule ?

Cordialement